



ASSOCIATION

Joseph Savvy

**Service d'Accompagnement Médico-Social
pour Adultes Handicapés (SAMSAH)**

Le SAMSAH DU ROUSSILLON C'est quoi ?

Ceci est la plaquette de présentation
du SAMSAH du Roussillon.
Elle a été traduite en
facile à lire
et à comprendre (FALC).



L'Association Joseph SAUVY

Le SAMSAH fait partie
d'une association.
Cette association s'appelle
Joseph Sauvy.

L'association a été créée
en 1963.

L'association Joseph
Sauvy accompagne
des personnes
en situation de handicap.

L'association Joseph
Sauvy vous propose
un accompagnement adapté
pour vous.

Le SAMSAH du
Roussillon a pour
objectif de favoriser
votre autonomie.



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

Le SAMSAAH

Un SAMSAAH est
un Service d'Accompagnement Médico-Social
pour Adultes Handicapés

Le SAMSAAH a ouvert en 2019.

Le SAMSAAH accompagne 26 personnes.

Le SAMSAAH accompagne des personnes :

- adultes
- en situation de handicap
- vivant à domicile

Les missions du SAMSAH sont :

- Le soin
- L'autonomie
- La participation sociale



Le soin :

Vous accompagner pour :

- avoir les soins adaptés pour vous (prise de rendez-vous, accompagnements aux rendez-vous médicaux...).

L'autonomie :

Vous accompagner pour :

- vivre le mieux possible,
- vivre dans le logement le plus adapté pour vous,
- exprimer vos besoins
- vous aider à prendre des décisions

La participation sociale :

Vous accompagner pour :

- faire des activités
- vérifier vos droits
- gérer votre budget
- réaliser votre projet de formation ou votre projet professionnel
- être moins seul

Le SAMSAH vous propose
un accompagnement adapté à vos besoins :



Administratif



Budget



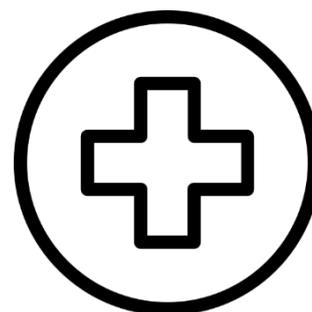
Emploi



Logement



Soutien à la
parentalité



Santé



Loisirs

Comment être admis ?

Pour être admis au SAMSAH
vous devez faire un dossier à la MDPH.

La MDPH étudie votre dossier
pour vous orienter vers le SAMSAH.



La MDPH c'est quoi ?

La MDPH est
la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Vous faites une demande d'aide
en rapport avec votre handicap
à la MDPH du département où vous habitez.



Si vous voulez plus d'informations sur la MDPH,
demandez à l'équipe du SAMSAH.



Pour plus d'informations
vous pouvez vous adresser à la MDPH des Pyrénées
Orientales.

Contact de la MDPH 66:

Adresse :

30 rue Pierre Bretonneau

66100 PERPIGNAN

Téléphone :

04 68 39 99 00

Lieux d'intervention

Le SAMSAH
accompagne des personnes
qui vivent:

- Dans un rayon de
30 km autour de
PERPIGNAN.

Le SAMSAH peut
intervenir :

- A votre domicile
- Dans les locaux du
SAMSAH
- Lieux qui répondent
à vos besoins
(cabinet médical,
Groupe d'Entraide
Mutuel, activités
sportives...)

A qui vous adresser ?

Vous pouvez appeler le SAMSAH
si vous le souhaitez.



Téléphone : **04 68 51 26 67**

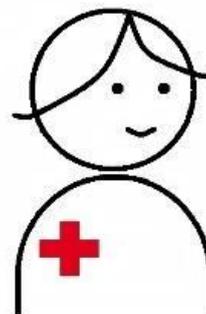


E-mail : contact.samsah.roussillon@asso-sauvy.fr

L'équipe du SAMSAH

Infirmiers

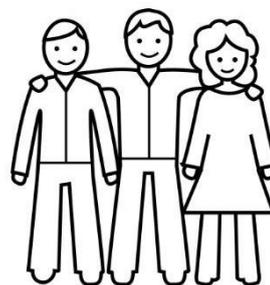
Aide-soignants

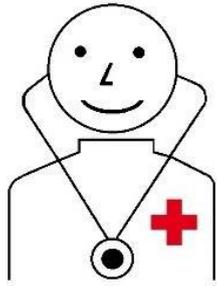


Assistante sociale

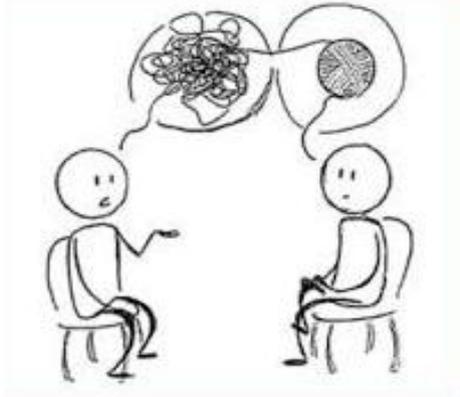
Educateur spécialisé

Conseiller en économie sociale et familiale





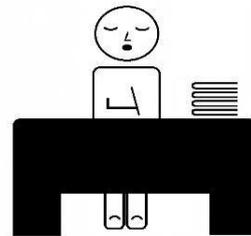
Médecin



Psychologue



Secrétaire



Direction

Modalités d'accompagnement

- Un contrat de séjour est signé entre vous et le SAMSAH.



Le contrat de séjour, c'est quoi ?

C'est un contrat entre vous et le SAMSAH.

Il définit les engagements que le SAMSAH a envers vous et les engagements que vous avez envers le SAMSAH.

- Le projet personnalisé répond à vos besoins et attentes.



Le projet personnalisé, c'est quoi ?

C'est un projet
qui décrit
ce qu'on va faire ensemble
pour répondre à vos demandes,
comment on va le faire
et pendant combien de temps.

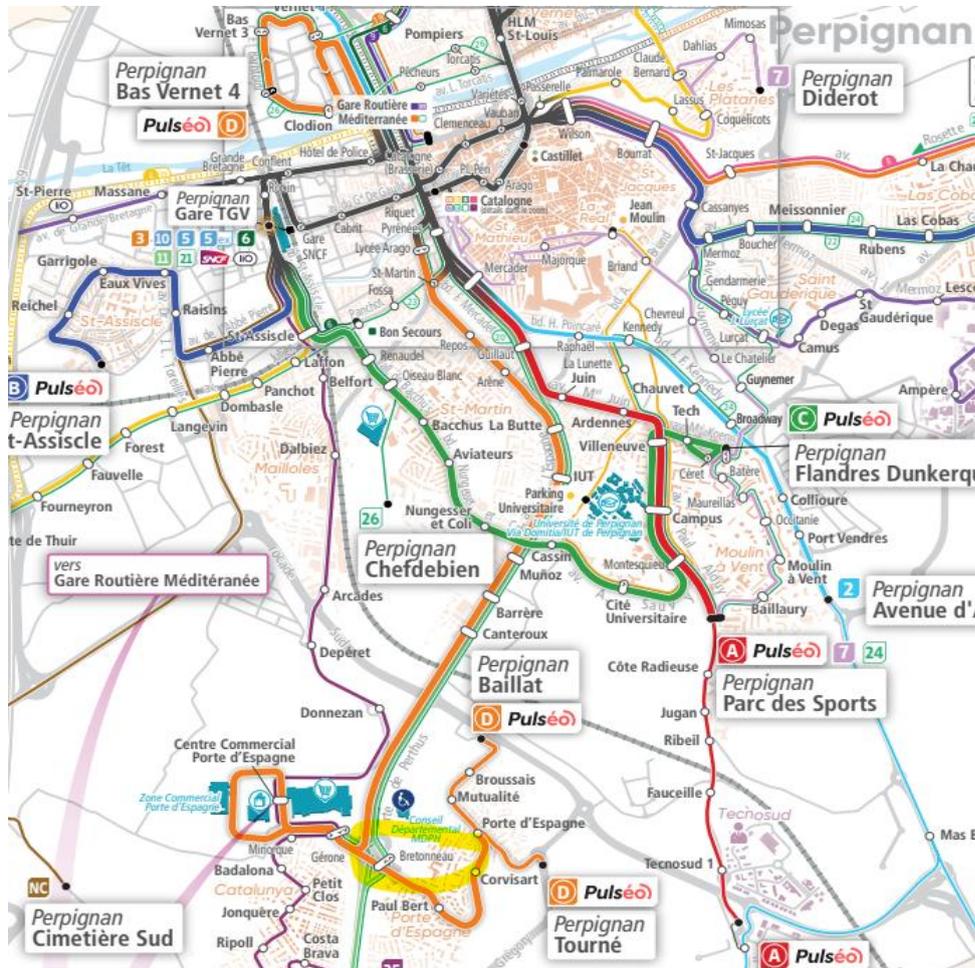
Le projet personnalisé est mis à jour une fois par an, ou plus si besoin.

SAMSAH DU ROUSSILLON

SAMSAH du Roussillon Lieu-dit La Miséricorde,
Rue Jean Esquirol 66100 PERPIGNAN



Arrêt de bus BRETONNEAU, ligne D du réseau SANKEO



SAMSAH DU ROUSSILLON

Adresse :

Lieu-dit la Miséricorde,
Rue Jean Esquirol
66100 PERPIGNAN



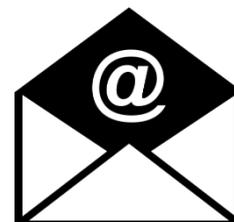
Téléphone :

04 68 51 26 67



E-mail :

contact.samsah.roussillon@asso-sauvy.fr



Site internet :



[Les établissements de Joseph Sauvy - Association Joseph Sauvy
\(association-sauvy.fr\)](http://association-sauvy.fr)



ASSOCIATION

Joseph Savvy

Pôle Handicap et Parcours

La Charte de Bientraitance

1) Toujours écouter et respecter la personne.

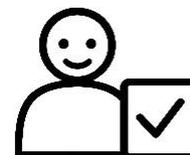
Les professionnels sont attentifs et bienveillants avec vous.



2) La personne décide pour elle-même.

Vous participez à votre projet de vie.

Vous pouvez choisir ce qui est bon pour vous.



3) Respecter la personne.

Les professionnels doivent respecter :

- Votre intimité
- Votre dignité (votre valeur en tant que personne)



4) Respecter la vie affective et sexuelle.

Vous soutenir dans vos relations si vous le souhaitez.



5) Garder les informations secrètes.

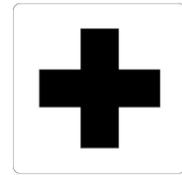
Vos informations personnelles doivent être protégées.

Vous pouvez demander à les voir quand vous le voulez.



6) Donner des soins de qualité.

Les soins et l'aide respectent des règles précises.



7) Accompagner dans un cadre sûr et rassurant.

Les professionnels doivent vous rassurer par :

- Des règles claires
- Un lieu sûr
- Attention à votre sécurité



Le lieu doit être stable et protéger la personne.

8) Faciliter la vie sociale.

Les professionnels vous accompagnent dans :

- Les sorties
- Les activités
- Votre vie dans la société



Par exemple pour aller voter ou aller à la mairie.

9) Aider à soulager la douleur.

Les professionnels vous aident si :

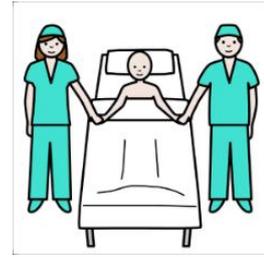
- Vous avez mal physiquement.
- Vous avez mal psychologiquement.



10) Accompagner la fin de vie.

Les professionnels doivent être présents :

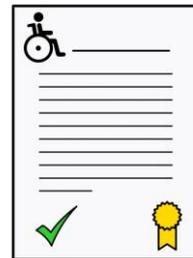
- Pour vous
- Pour vos proches



11) Améliorer les services.

Les professionnels cherchent toujours à rendre meilleur :

- L'accueil
- Les soins
- L'hygiène
- Les transports



12) Demander l'avis des personnes.

Les professionnels doivent écouter vos idées.

Exemples :

- Proposer un questionnaire de satisfaction
- Proposer une boîte à idées



La Charte de Bientraitance

S.A.M.S.A.H.
Du Roussillon

1. Adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement à chaque étape du parcours de vie du bénéficiaire et assurer la qualité du lien entre professionnels et bénéficiaires.
2. Garantir au bénéficiaire d'être co-auteur de son projet en prenant en compte sa liberté de choix et de décision et promouvoir l'autodétermination.
3. Mettre tout en œuvre pour respecter l'intégrité physique et psychique, la dignité et l'intimité du bénéficiaire.
4. Respecter et accompagner le bénéficiaire dans sa vie affective, intime et sexuelle.
5. S'imposer le respect de la confidentialité des informations relatives à du bénéficiaire, tout en lui donnant ainsi qu'à ses proches une information accessible et personnalisée.
6. Garantir une prise en charge éducative, soignante et médicale conforme aux bonnes pratiques et recommandations.
7. Considérer le sentiment de sécurité des bénéficiaires au travers d'un cadre institutionnel stable et être vigilant à leur sécurité physique.
8. Favoriser la liberté d'aller et venir, l'inclusion sociale et la citoyenneté.
9. Agir contre la douleur aiguë et/ou chronique physique et/ou morale.
10. Accompagner la personne et ses proches dans la fin de vie.
11. Rechercher constamment l'amélioration des prestations d'accueil, de services et d'hébergement, d'hygiène, de transports, etc.
12. Évaluer et prendre en compte la satisfaction des bénéficiaires et de leur entourage dans la dynamique d'amélioration continue des services proposés.

30 Avril 2025

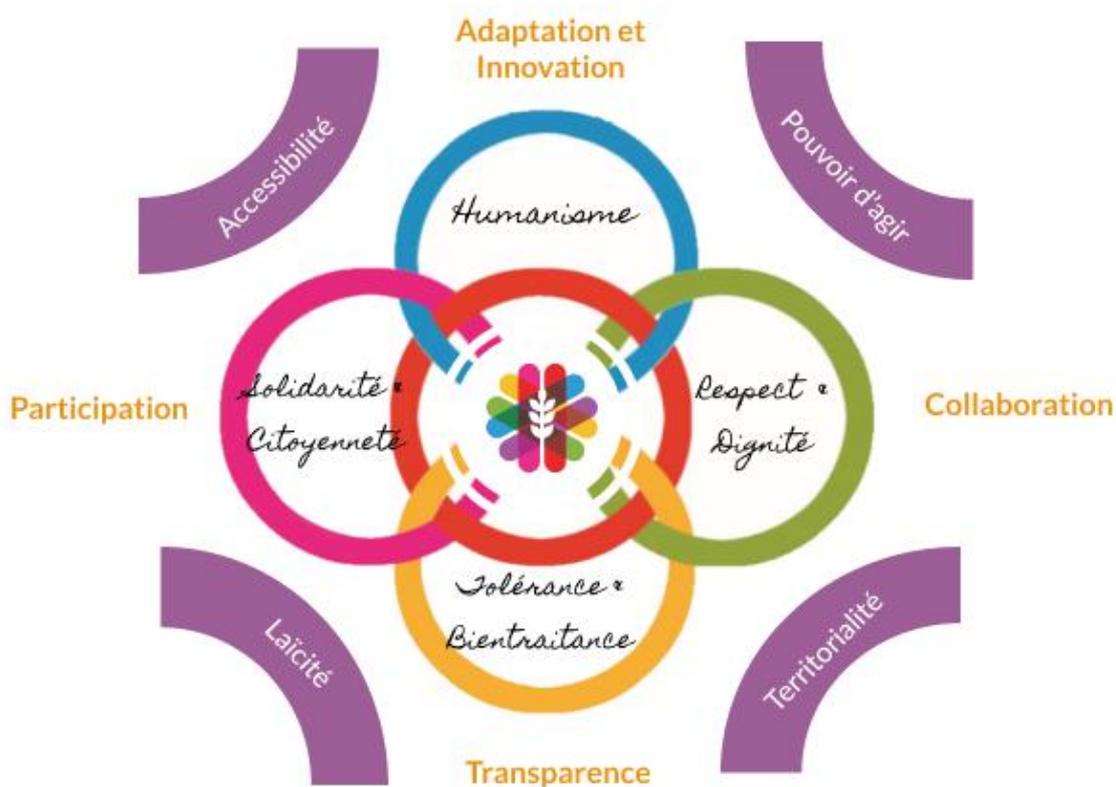
Synthèse du projet de service du SAMSAH du Roussillon 2025-2030

Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés de l'Association Joseph Sauvy « SAMSAH du Roussillon » a ouvert ses portes à BOMPAS en 2019 dans la cadre d'un grand projet de transformation de l'offre d'accompagnement à destination des personnes adultes handicapées du territoire.

Son projet de service est conçu pour orienter ses actions sur une période de cinq ans.

Dans un contexte de transformation des politiques publiques : Ce projet vise à adapter les prestations délivrées par le service aux attentes des personnes qu'il accompagne tout en promouvant leur autonomie et leur participation.

Les valeurs portées par l'Association Joseph SAUVY depuis sa fondation en 1963, ont façonné son histoire, son identité et enrichit ses pratiques d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.



Le socle de nos *valeurs* et principes d'actions définissent nos *engagements*

1- Les personnes accompagnées

Les interventions du SAMSAH s'adressent à des personnes majeures vivant dans leur propre logement et qui bénéficient d'une orientation délivrée par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Les professionnels du SAMSAH du Roussillon accompagnent aujourd'hui 26 personnes porteuses de tous types de handicap dans un rayon de 30 km autour de Perpignan.



2- L'identité du service et ses missions

Les bureaux du SAMSAH du Roussillon se situent aujourd'hui au Lieu-dit « La Miséricorde », rue Jean Esquirol, à Perpignan.

C'est un service qui favorise l'autonomie, la création du lien, l'envie de changement et le partage d'expérience en s'appuyant sur une équipe pluridisciplinaire, placée sous l'autorité du directeur.

Cette équipe est constituée de 11 professionnels :

- 1 Chef de service - responsable du service,**
- 1 médecin psychiatre,**
- 1 psychologue,**
- 2 infirmiers,**
- 2 aides-soignants,**
- 1 éducateur spécialisé,**
- 1 conseiller en économie sociale et familiale,**
- 1 assistant de service social,**
- 1 secrétaire.**

Les missions du service consistent, par le biais de rencontres à domicile et d'accompagnements sur l'extérieur, à soutenir la personne accompagnée et d'imaginer avec elle des actions pour améliorer sa qualité de vie en lui proposant :



3- Dynamique de parcours

Dès lors qu'elle possède une notification « SAMSAH » délivrée par la MDPH, la personne peut contacter elle-même le service et faire une demande d'admission.

Elle sera inscrite sur liste d'attente et une proposition de RDV lui sera proposée afin d'étudier au mieux sa demande.

Dès l'admission, un contrat de séjour est élaboré avec la personne accompagnée et son représentant légal. Ce contrat est signé par le directeur du SAMSAH, la personne concernée (et son représentant légal s'il y a lieu) dans les 15 jours qui suivent l'admission.

Il définit :

- Les objectifs généraux de l'accompagnement
- Les demandes et attentes exprimées par la personne
- La liste des prestations possibles

Dans une période de 6 mois après l'admission, un avenant au contrat de séjour est élaboré, il s'agit du Projet Personnalisé.

La personne accompagnée (ainsi que la personne de son choix si elle le souhaite) est invitée à participer à la construction de ce projet et sera consultée et sollicitée régulièrement durant la durée de l'accompagnement par le service (par le biais d'entretiens, de groupes d'expression et de parole, d'un questionnaire de satisfaction).

4- Démarche qualité

Le SAMSAH est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité (DACQ).

Le service réalise actuellement un autodiagnostic en vue de l'évaluation de la Haute Autorité de Santé (HAS) et d'une future certification.



ASSOCIATION
Joseph Sauvy

SAMSAH du Roussillon Lieu-dit La Miséricorde, rue Jean Esquirol

66100 PERPIGNAN

Standard : 04 68 51 26 67

contact.samsah.roussillon@asso-sauvy.fr

Association Joseph Sauvy

23 rue François Broussais

CS20007 – 66028 PERPIGNAN cedex

Standard : 04 48 22 21 64

Document validé en Conseil d'Administration en 2025